

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 1 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le 1 septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 août 2017

Date d'affichage du compte rendu : 7 septembre 2017

Membres en exercice : 11

Excusés :

Absents :

Pouvoir :

Nombre de votants : 9

PRESENTS: M. VINCENT Bernard, Mme MIGNE Vanessa, Mme BAUDE Catherine, M. GAGNERE Yvon, M. LAFFOND Samuel, Mme MARTIN Beverley, M. MIGNE Jean-Claude, M. MANGOU Jacky, M. RICHARD Eric.

EXCUSE : M. MICHENEAU Emmanuel, M. LAFFOND Samuel

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 9 juin 2017
- Désignation d'un représentant MARPHAVIE de Couture d'Argenson
- Subvention pour le monument aux morts
- Adhésion au SIAHBAC
- Recrutement d'adjoint technique
- Devis SM de la Boutonne
- Procédure cimetière (concessions en état d'abandon)

Questions diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

APPROBATION COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2017

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le Procès Verbal du 9 juin 2017.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT MARPHAVIE DE COUTURE D'ARGENSON

M. VINCENT Bernard expose qu'il n'y a aucun représentant du Conseil Municipal pour assister aux réunions de la MARPA/MARPAHVIE de Couture d'Argenson et qu'il serait important qu'une personne soit désignée. M. MANGOU Jacky et Mme BAUDE Cathy se portent volontaires mais M. VINCENT Bernard précise qu'une seule personne doit être désignée. Après échanges, le Conseil Municipal désigne M. MANGOU Jacky représentant à la MARPA/MARPHAVIE de Couture d'Argenson.

SUBVENTION POUR LE MONUMENT AUX MORTS

M. VINCENT Bernard expose que suite à l'adoption des devis pour la restauration du Monument aux Morts lors de la réunion de Conseil du 09 juin 2017, la commune pourrait prétendre à la DETR à hauteur de 30 % du montant total des travaux. La Mairie est en attente d'une réponse définitive d'ici la fin de l'année. M. VINCENT Bernard précise qu'il n'y aura plus d'aide par la réserve parlementaire qui a été abolie dernièrement.

ADHESION SIAHBAC

M. VINCENT Bernard expose qu'à partir du 01 janvier 2018, la compétence communale en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sera transférée à la communauté de communes mais afin d'anticiper et de simplifier ce transfert, le Maire propose que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin Aume-Couture (SIAHBAC) dès cette année.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au SIAHBAC.

RECRUTEMENT D'ADJOINT TECHNIQUE

M. VINCENT Bernard expose que le CDD de Nicolas se termine le 31 octobre 2017. Lors de la réunion du 24 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le CDD de Nicolas mais qu'il ne serait plus possible de le renouveler (3ème fois) et qu'il n'y aurait pas de CDI par la suite.

M. VINCENT Bernard souhaite savoir si le Conseil Municipal maintient sa décision et décide de faire un tour de table pour demander l'avis à chacun.

M. RICHARD Eric dit que c'est plus à M. VINCENT Bernard et M. MIGNE Jean-Claude de s'exprimer au sujet de Nicolas car ils sont les seuls à le commander.

Mme BAUDE Cathy, Mme MARTIN Beverley, M. MOULIN Daniel, M. MANGOU Jacky disent être satisfaits du travail effectué par Nicolas dans la commune.

M. MIGNE Jean-Claude dit également que Nicolas s'est amélioré au niveau de son travail, qu'il a une meilleure connaissance de la commune et du travail à y effectuer, qu'il prend soin du matériel mais qu'il est difficile à gérer, qu'il ne veut en faire qu'à sa tête. Nicolas fera très bien son travail si cela est de sa propre initiative mais si c'est un travail commandé et qui ne lui convient pas, il va le faire mais beaucoup moins bien.

M. VINCENT Bernard dit que Nicolas prend des décisions seul comme par exemple modifier ses horaires de travail, poser une semaine de vacances en juillet en faisant la demande qu'auprès de Béatrice. M. VINCENT Bernard informe également qu'une personne de la commune n'aurait pas été satisfaite sur la façon que Nicolas lui aurait parlé.

Mme MIGNE Vanessa s'interroge sur l'amélioration du comportement de Nicolas si le Conseil Municipal venait à décider de le garder et de lui faire un CDI.

M. RICHARD Eric dit ne rien avoir à reprocher sur le travail de Nicolas, à part quelques petits travaux de désherbage non effectués et qu'il aurait pu faire.

M. VINCENT Bernard pose donc la question au Conseil Municipal, à savoir la suite à donner au CDD de Nicolas qui se termine le 31 octobre 2017 et pour lequel il faut prendre une décision maintenant.

Le Conseil Municipal décide de procéder à un vote et à la question de M. VINCENT Bernard si le vote a lieu à main levée ou à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de voter à main levée. M. GAGNERE Yvon ne participe pas au vote, ayant un lien de parenté avec Nicolas.

Résultat du vote à main levée : 5 voix pour garder Nicolas et 3 voix pour ne pas le garder.

M. VINCENT Bernard annonce que Nicolas restera employé dans la commune avec un CDI à compter du 01 novembre 2017.

Suite à la circulaire du 28 août 2017 de la Préfecture des Deux-Sèvres dit que :

« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire »

« Dès lors qu'une situation de potentiel conflit d'intérêt, apparaît, il appartient à tout élu concerné de ne pas participer aux débats et au vote, l'élu devant sortir de la salle du conseil, une simple présence pouvant être considérée comme ayant exercé une influence sur la décision ».

Monsieur le Maire ayant oublié de demandé à M. Yvon GAGNERE de sortir de la salle du conseil, le vote est donc nul, une nouvelle réunion aura lieu le 13 septembre 2017 afin de refaire le vote.

DEVIS SM DE LA BOUTONNE

La Mairie n'a toujours pas reçu les devis pour les travaux à réaliser chemin des Huberts, route de Bauregard et à Echornigné.

PROCEDURE CIMETIERE (concession en état d'abandon)

M. VINCENT Bernard expose que plusieurs concessions (environ 15) sont à l'abandon dans le cimetière et il propose au Conseil Municipal d'entamer une procédure d'abandon qui durera trois ans et qui consistera à informer (dans la presse, sur les panneaux d'affichage, à la Mairie, au cimetière) la population de l'abandon de ces concessions et qui seront reprises si personne ne se manifeste.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour entamer cette procédure d'information.

Questions diverses.

*** Informations Com Com**

M. VINCENT Bernard fait état de difficultés financières au sein de la nouvelle communauté de communes qui se nomme maintenant « Mellois en Poitou » : elle présente un déficit de 3 millions d'euros cette année. Pour essayer de renflouer ce déficit qui sera le même l'année prochaine, une hausse des impôts paraît inévitable sinon la communauté de communes sera mise sous tutelle. Il va y avoir également une ponction de 5% sur l'attribution de compensation de toutes les communes qui sont regroupées au sein de la communauté de communes.

*** Travaux divers dans la commune**

M. MIGNE Jean-Claude fait état de divers petits travaux à effectuer lorsque Nicolas sera de retour de congés : le miroir à installer à l'encroisement de la rue de la Mairie et de la rue des Moulins, faire rentrer des cailloux dans le cimetière, finitions des réserves à incendie ainsi que les panneaux à installer.

M. MIGNE Jean-Claude pose également la question de l'entretien de la déchetterie, est-ce à la commune ou à la communauté de communes de le faire ? M. VINCENT Bernard doit se renseigner auprès de M. DENIS Luc.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 22h30.

Le Maire,

Bernard VINCENT

